



Fiche technique de la formation :

"Réflexologie et Sport"

1. Modalités d'inscription et d'organisation

➤ **Public cible**

La formation s'adresse aux réflexologues maîtrisant les aspects techniques de la réflexologie (cartographie et manipulations réflexes). Une attestation de suivi de formation en réflexologie plantaire sera à présenter.

➤ **Pré-requis**

Connaissance indispensable des cartographies de la réflexologie plantaire et des manipulations réflexes.

➤ **Modalités d'inscription**

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

➤ **Rythme de la formation et programmation**

Date et horaires : 29 & 30 mars 2024

Durée : formation de 2 journées de 7h (soit un total de 14h)

Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON

➤ **Coût de la formation**

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 300 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

➤ Objectifs pédagogiques

- Comprendre la physiologie du sportif pour l'accompagner en toute sécurité
- Être capable d'évaluer et de valider la prise en charge réflexologique
- Être capable d'analyser les informations du consultant et de définir ses besoins
- Mettre au point des séances de réflexologie adaptés aux sportifs de tous niveaux
- Connaître les protocoles adaptés à la préparation du sportif
- Connaître les protocoles adaptés à la récupération du sportif

➤ Programme, contenu de la formation

- 1. La préparation du sportif
- 2. La récupération du sportif
- 3. Sources d'énergie
- 4. Approche des zones réflexes
- 7. Protocoles réflexologiques

➤ Matériel utilisé

Matériel mis à disposition par l'Ecole : vidéoprojecteur, chaise de réflexologie

Matériel que chaque stagiaire doit apporter : tenue spécifique, huile ou talc, serviettes, crayons

➤ Modalités de travail

Travail en binôme ou en solo, alternance théorie pratique, projection d'un PowerPoint, mise en situation pratique

➤ Ressources pédagogiques

- en amont de la session de formation : cours sous document pdf
- pendant la session de formation : présentation PPT, liste de références biblio,

3. Modalités d'évaluation

➤ En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

➤ A l'issue de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action de formation s'effectue par les feuilles d'émargement.

L'évaluation des acquis du stagiaire à l'issue de la formation s'effectue sous forme de tests réguliers et de mise en situation professionnelle.

Une attestation de compétence est délivrée à l'issue de la formation.

➤ Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

➤ Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

➤ Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : David CASSIER, réflexologue plantaire

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.